



Strasbourg, le 13.1.2015  
COM(2015) 10 final

ANNEX 1

**ANNEXE**

*à la*

**Proposition de**

**RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

**sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements  
(UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013**

## Annexe I

### Annexe II

#### Ventilation du budget

La ventilation indicative du budget d'Horizon 2020 se présente comme suit:

	millions d'EUR à prix courants
I Excellence scientifique, dont:	23 897,0
1. Conseil européen de la recherche (CER)	12 873,6
2. Technologies futures et émergentes (FET)	2 578,1
3. Actions Marie Skłodowska-Curie	6 062,3
4. Infrastructures de recherche	2 383,1
II Primauté industrielle, dont:	16 430,5
1. Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles (*), (****)	13 000,7
2. Accès au financement à risque (**)	2 842,3
3. Innovation dans les PME (***)	587,4
III Défis de société, dont (****)	28 560,7
1. Santé, évolution démographique et bien-être	7 242,6
2. Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine, maritime et dans le domaine des eaux intérieures, et bioéconomie	3 698,2
3. Énergies sûres, propres et efficaces	5 672,1
4. Transports intelligents, verts et intégrés	6 137,0
5. Action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières	2 948,3
6. L'Europe dans un monde en évolution - Sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion	1 255,2
7. Sociétés sûres - Protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens	1 607,3

IV Propager l'excellence et élargir la participation	782,3
V La science avec et pour la société	443,8
VI Actions directes non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	1 852,6
VII L'institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	2 361,4
<b>TOTAL</b>	<b>74 328,3</b>

(\*) Y compris 7 404 millions d'EUR pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), dont 1 539 millions d'EUR pour la photonique ainsi que la micro- et la nanoélectronique, 3 716 millions d'EUR pour les nanotechnologies, les matériaux avancés et les systèmes de fabrication et de transformation avancés, 498 millions d'EUR pour les biotechnologies et 1 399 millions EUR pour l'espace. Par conséquent, 5 753 millions d'EUR seront disponibles pour les technologies clés génériques.

(\*\*) Sur ce montant, environ 959 millions d'EUR pourraient être consacrés à la mise en œuvre de projets liés au plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET), dont environ un tiers pour les PME.

(\*\*\*) Dans le cadre de l'objectif consistant à allouer 20 % au minimum des budgets totaux combinés pour l'objectif spécifique "Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles" et de la priorité "Défis de société" pour les PME, 5 % au minimum de ces budgets combinés seront initialement alloués à l'instrument dédié aux PME. 7 % au minimum des budgets totaux de l'objectif spécifique "Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles" et de la priorité "Défis de société" seront alloués à l'instrument dédié aux PME, calculés en moyenne sur la durée d'Horizon 2020.

(\*\*\*\*) Les actions pilotes de la voie express pour l'innovation seront financées à partir de l'objectif spécifique "Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles" et à partir des objectifs spécifiques pertinents de la priorité "Défis de société". Un nombre suffisant de projets seront lancés afin de permettre une évaluation complète du projet pilote de la voie express pour l'innovation. »